

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En euros

Exercice clos le 31/12/2023



14 rue Eugène Flachat
75017 PARIS

SIRET : 920 805 116 00018

APE : 9491Z

À l'attention de l'Assemblée Générale de l'association 2 Timothée 2.2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 2 Timothée 2.2 relatifs à l'exercice clos le 31.12.2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la séparation des exercices dans la formation du résultat comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations financières mentionnées dans le rapport moral et financier du président.

Fait à Paris, le 27/05/2024

Erica BOUNSANA,
Commissaire aux comptes,



BILAN au 31-12-2023

ACTIF en euros	31-12-2023			31-12-2022
	Brut	ts et	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières	249 721,48€		249 721€	99 856€
Autres titres immobilisés				
Total I	249 721,48€		249 721€	99 856€
ACTIF CIRCULANT				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	571 809,17€		571 809,17€	811 479,25€
Charges constatées d'avance	1 222,13€		1 222,13€	
Total II	573 031,30€		573 031,30€	811 479,25€
TOTAL GENERAL (I + II)	822 752,78€		822 752,78€	911 335,25€

PASSIF en euros	31-12-2023	31-12-2022
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	905 335,25€	552 493,15€
Excédent ou déficit de l'exercice	-94 582,47€	352 842,10€
Total I	810 752,78€	905 335,25€
FONDS DEDIES		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 000,00€	6 000,00€
TOTAL II	12 000,00€	6 000,00€
TOTAL GENERAL (I + II)	822 752,78€	911 335,25€

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT		31-12-2023	31-12-2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations sans contre-partie		6 650,81€	3 773,50€
Produits divers de gestion courante			
<i>Dons manuel FR</i>		9 984,00€	4 022,74€
<i>Dons manuels GB</i>		25 286,10€	84 536,48€
<i>Dons manuels USA</i>		73 666,62€	348 097,94€
<i>Dons manuels Belgique</i>		1 000,00€	
Total I		116 587,53€	440 430,66€
CHARGES D'EXPLOITATION			
Soutien stagiaires			
<i>Bourses</i>		189 632,85€	76 716€
<i>Remboursement conférences et déplacement</i>		181,00€	1 277€
<i>Autre charges d'exploitation</i>		417,54€	
Autres achats et charges externes			
<i>Retraite annuelle 2T22</i>		4 912,93€	300,00€
<i>Prestataires externes</i>		17 385,81€	9 587,50€
<i>Frais bancaires</i>		406,00€	149,30€
Total II		212 936,13€	88 029,78€
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-96 348,60€	352 400,88€
III. PRODUITS FINANCIERS		1 766,13€	441,22€
Total III		1 766,13€	441,22€
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées			
Total IV			
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 766,13€	441,22€
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-94 582,47€	352 842,10€

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00€	0,00€
Total des produits (I + III + V)	118 353,66€	440 871,88€
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	212 936,13€	88 029,78€
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	-94 582,47€	352 842,10€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens et services</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL		

2 TIMOTHÉE 2,2 - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
1. Identification	1
2. Objet	1
3. Nature et périmètre des activités réalisées	1
II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
1. Durée et dates de l'exercice comptable	1
2. Référentiel comptable	1
3. Changements comptables	1
III. NOTES SUR LE BILAN	1
1. Les immobilisations financières	1
2. Disponibilités	2
3. Fonds propres	2
IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	2
1. Produits d'exploitation.....	2
2. Dépenses d'exploitation.....	2
3. Bénévolat	2
TABLEAUX	4-5

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Identification:
« 2 Timothée 2,2 » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1905, créée 9 septembre 2020, siégeant au 14 rue Eugène Flachat 75017, dont le numéro de SIREN est 920805116 et le numéro RNA W751257967.
2. Objet social:
Cette association a pour objet de soutenir financièrement et spirituellement des stages et formations aux ministères du culte et assurer le bon fonctionnement de toute activité liée à la mise en place de stages de formation.
3. Nature et périmètre des activités réalisées:
En 2023, 2 Timothée 2,2 a mené des actions de soutien auprès de bénéficiaires en France, en Belgique et en Suisse, ainsi qu'un parcours de formation et de soutien spirituel par zoom et en présentiel, sur un cycle allant de septembre 2022 à juin 2023.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Durée et dates de l'exercice comptable:
L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
2. Référentiel comptable:
Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur: règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022, relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et conformément aux articles L123-12 et L123-28 du code de commerce.
3. Changements comptables:
L'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 n'a pas vu de changement dans la méthodologie comptable utilisée.
4. Principales méthodes retenues:
 - les éléments sont inscrits selon la méthode des coûts historiques
 - les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
5. événements postérieurs à la clôture: Néant

III. NOTES SUR LE BILAN

L'actif de l'association est composé uniquement d'immobilisations financières et de disponibilités.

1. Les immobilisations financières:

Suivant la décision, à l'assemblée générale de 2022, de gérer le surplus de trésorerie en dédiant une partie de nos fonds à des investissements à moyen terme (jusqu'en 2028) et à risque modéré, il a été fait un investissement total de 249 721,48€ (99856€ en 2022 et 149865,48€ en 2023)

Ce montant est réparti sur 3 investissements: 2 fonds de SCPI (Novaxia et Iroko Zen) à hauteur respectivement de 99 865,48€ et 99 856,00 € et un fonds d'assurance vie (Capi vie plus Suravenir). Les fonds et les intérêts sur ces investissements ne sont pas garantis.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (TABLEAU I).

2. Disponibilités:

A la clôture de l'exercice 2023, nous disposons de 571809,17€ de fonds disponibles.

3. Fonds propres:

L'exercice 2023 de l'association est déficitaire de 94 582,47€ qui s'enlève des 905.335,25€ de report de l'exercice précédent (Tableau II)

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1. Produits d'exploitation:

En terme d'entrée de fonds en 2023, nous avons reçu au total 116.587,53€ dont 73.666,62€ des Etats-Unis (collectés par Impact France et Strategic cities Foundation), 25.286,10€ de la Grande-Bretagne (collectés par Stewardship UK), 9984€ de la France et pour la première fois 1000€ de la Belgique. (Tableau V)
Les membres ont donné à hauteur de 6650,81€ (3773,50€ en 2022).

2. Dépenses d'exploitation:

Sur les sorties, nous avons dépensé au total 212936,13€, dont:

- Effectif interne et rémunération des dirigeants: NÉANT
- 189.632,85€ pour les bourses de 24 stagiaires
- 4912,93 € pour la retraite 2023 à Ecouen.
- 17.385,81€ en prestataires externes

3. Créances et dettes:

La créance consiste en une charge constatée d'avance de 1222,13€ pour la réservation du lieu de la retraite annuelle de 2024 et la dette à une charge à payer pour les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'année 2022 et 2023 (12.000€).

4. Bénévolat:

Nous avons bénéficié de divers soutiens bénévoles pour l'accomplissement de nos activités (étude de dossier, courses et cuisines lors de la retraite annuelle, préparation et animation des sessions de formation,..) qui par leur nature ne peuvent être comptabilisés.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)								
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations réévalué
FINANCIERES	Participations et créances rattachées	99.856 €	149.865,48 €				249.721,48 €	
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières							
TOTAL GENERAL		99.856 €	149.865,48 €				249.721,48 €	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU II)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU II)					
Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Report à nouveau	552 493,15€	352 842,10€			905.335,25 €
Excédent ou déficit de l'exercice	352 842,10€	-352.842,10 €	-94.582,47 €		-94.582,47 €
TOTAL DES FONDS PROPRES	905.335,25 €	0,00 €	-94.582,47 €		810.752,78 €

TABLEAU des créances et des dettes (III)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU III)					
CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			
		≤ 1 an	> 1 an		
Créances de l'actif circulant :					
charges constatées d'avance	1.222,13 €	1.222,13 €			
TOTAL CREANCES	1.222,13 €	1.222,13 €			
DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	1 an et ≤ 5 ar	> 5 ans	
Charges à payer	12.000 €	12.000 €			
TOTAL DETTES	12.000 €	12.000 €			

Tableau des engagements financiers (IV)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS (IV)					
Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Autres	Provisions
Engagement donnés	NEANT				
Engagements reçus	NEANT				
Engagements réciproques	NEANT				

Tableau des dons reçus de l'étranger (V)

Pays d'origine des fonds	Personnalité juridique du donateur	Adresse	Date de l'encaissement	Montant	Nature	Mode de paiement
Royaume-Uni	STEWARDSHIP	1 Lamb's passage, London EC1Y8AB	08/03/2023	352,61	Don numéraire	Virement bancaire
			03/05/2023	464,17	Don numéraire	Virement bancaire
			07/06/2023	3 223,99	Don numéraire	Virement bancaire
			02/08/2023	8 221,32	Don numéraire	Virement bancaire
			04/10/2023	2 465,86	Don numéraire	Virement bancaire
			14 727,95			
Etats-Unis	STRATEGIC CITIES FOUNDATION	10265 Kingston Pike Suite A Knoxville, TN 37922	17/08/2023	10 558,15	Don numéraire	Virement bancaire
	10 558,15					
	IMPACT France	1100 Peachtree Street NE, Suite 200 Atlanta, GA 30309	27/01/2023	2 650,49	Don numéraire	Virement bancaire
			21/04/2023	858,14	Don numéraire	Virement bancaire
			02/08/2023	42 950,40	Don numéraire	Virement bancaire
			11/10/2023	23 126,86	Don numéraire	Virement bancaire
			07/11/2023	3 508,05	Don numéraire	Virement bancaire
			22/12/2023	572,68	Don numéraire	Virement bancaire
			73 666,62			
Belgique	Listing disponible à la discrétion		18/07/2023	1 000€	Don numéraire	Virement bancaire

ANNEXE 1 : Responsabilités des parties

Responsabilités de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.